

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL
DU 07 JUILLET 2022**

Le jeudi sept juillet deux mil vingt-deux à vingt heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de GOUAIX, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FÉNOT, Maire

Etaient présents : M. Jean-Paul FÉNOT, Mme Laure VERRIER, M Pedro TAUSTE, Mme Marie-Claire DANTIGNY, M. Jean MICHOT, Mme Hélène LEONARD, M. Michel ROUSSEL, M. Razak IDRISOU Mme Stéphanie GANDOIN, Mme Sandrine LEDEUX, M. Cédric LESAGE, M. Kevin REGINARD

formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Mme Françoise CHANTRAIT a donné pouvoir à M. Jean-Paul FÉNOT

Absents : Mme Jacqueline LISSA, M. Joël GRIFFE

Secrétaire de séance : M. Cédric LESAGE

Date de convocation : 29/06/2022

Date d'affichage : 29/06/2022

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

Le Conseil municipal :

- ❖ **APPROUVE**, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 07 avril 2022-
- ❖ **APPROUVE**, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 12 mai 2022
- ❖ **N'AUTORISE PAS**, 6 voix « pour » et 7 voix « contre », M. le Maire à ester en justice auprès du tribunal administratif, dans la requête n° 2205164, **NE DESIGNE PAS** Maître ORIER Justine pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance et **DECIDE** de négocier le dossier avec FNE Ile-de-France.
- ❖ **AUTORISE**, à l'unanimité, le Maire à percevoir de GRDF la redevance d'occupation du domaine par les ouvrages de distribution gaz pour l'exercice 2022, soit la somme de 476,00 €.
- ❖ **DECIDE**, à l'unanimité, de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum pour ENEDIS et **DIT** que ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année en application du dernier alinéa de l'article R.2333-105 du code général des collectivités territoriales.
- ❖ **DECIDE**, à l'unanimité, l'adhésion au service de médecine de l'ACMS et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la demande d'adhésion et ses éventuels avenants.
- ❖ **DECIDE**, à l'unanimité, de prendre une décision modificative sur le budget assainissement 2022, pour un montant de 20 000,00 €
- ❖ **DECIDE**, à l'unanimité d'attribuer le marché concernant la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire et l'accueil de loisirs à l'entreprise groupe DEPREYTERE restauration – ZA les renardières -, rue des Montelièvres – 77250 ECUELLES pour une durée d'une année scolaire (2022/2023), reconductible 2 fois et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.
- ❖ **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention-cadre pour les services SIG et la mise en commun des données et des ressources dans le domaine de l'information géographique, **AUTORISE** le

mairie à compléter et signer la convention. et **AUTORISE** le maire à prendre tout acte ou mesure nécessaire à l'exécution de cette convention

- ❖ **APPROUVE, à l'unanimité**, les termes de la convention de mise à disposition des bassins de la piscine municipale, proposée par la commune de Bray-sur-Seine, pour les enfants du centre de loisirs et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h15

Fait à Gouaix, le 08 juillet 2022
Le Maire
FENOT Jean-Paul



Date d'affichage le : 11/07/2022

Date de retrait de l'affichage le